



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 07 juillet 2023

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	part à la
En exercice	Délibération
11	10

L'an deux mille vingt-trois et **le 07 juillet 2023, à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents: Monsieur ALQUIER Jean-Pierre, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Absents : 0

Date de la Convocation : 28/06/2023

Date d'affichage : 28/06/2023

Madame Fabienne LANDES a été nommée secrétaire de séance.

Acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section A n 779 et A 780. Régularisation chemin rural - DE_2023_046

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vue de finaliser l'inscription d'un chemin de randonnée existant au PDIPR, il convient d'acquérir les parcelles indiquées dans le tableau ci-dessous :

Section	N°	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²
A	779	LES COSTES	80
A	780	LES COSTES	231

Les susdites parcelles appartiennent à Monsieur Vincent RIGAL, qui accepte de les céder à titre gratuit à la Commune de BELCASTEL.

Les biens faisant l'objet de la présente cession à titre gratuit ne sont pas soumis à la taxe sur la plus-value ni à l'impôt sur la mutation et la commune de BELCASTEL est exonérée de la contribution de sécurité immobilière en vertu de l'art 1042 du Code Général des impôts.

Les membres du Conseil ouï l'exposé, répondent favorablement à l'énoncé ci-dessus et

- Autorisent le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles de terrain indiquées dans le tableau ci-dessus, aux conditions énoncées, par acte en la forme administrative



- Donnent à **Mme Marie-Noëlle DANTAN, Adjoint au Maire** tous pouvoirs pour signer l'acte en la forme administrative.
- Autorisent le Maire à signer toutes les pièces relatives à la cession et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait et délibéré à BELCASTEL, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les conseillers susnommés.

Acte dématérialisé,

Le Maire,

Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 10/07/2023
- publication en date du: 10/07/2023